

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES  
**CASIER JUDICIAIRE NATIONAL**

**PROCEDURE D'APOSTILLE DES BULLETINS N° 3 DESTINES A ETRE PRODUITS A L'ETRANGER**



**Suppression de la certification  
du Casier judiciaire national**

La véracité de la signature et de la qualité du signataire est garantie par le dépôt d'un modèle original de bulletin N°3 et des signatures des magistrats du Casier judiciaire national auprès de la Cour d'appel de Rennes.

Il découle de cette simplification de procédure une réduction des délais grâce à la transmission directe des demandes à apostiller au service compétent.

**Comment obtenir le bulletin N° 3 de casier judiciaire avec apostille ?**

**1**

Internet [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr) (uniquement pour les personnes nées en France)

→ Il appartient à la personne qui en fait la demande de transmettre le ou les originaux des bulletins N° 3 à la Cour d'appel de Rennes



Monsieur le Procureur Général  
près la cour d'appel de RENNES  
Service de l'Apostille  
Place du Parlement de Bretagne  
CS 66423  
35064 RENNES CEDEX

**2**

Courriel [cjn@justice.gouv.fr](mailto:cjn@justice.gouv.fr) (uniquement pour les personnes nées hors de France)  
Joindre obligatoirement un justificatif d'état civil au format GIF ou JPEG

**3**

Courrier Casier judiciaire national 44317 Nantes cedex 3  
Fax 02 51 89 89 18 (en cas d'urgence)

→ Pour les personnes nées hors de France, joindre obligatoirement un justificatif d'état civil

→ Le courrier ou le courriel doit mentionner la demande d'apostille

→ Le Casier judiciaire transmettra directement l'extrait au service de l'apostille de la Cour d'appel de Rennes

**4**

**Vous pouvez également vous présenter sur place** 107, rue du Landreau à Nantes (44)  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, le samedi de 9h30 à 12h15

**EN TOUTE HYPOTHESE, LA COUR D'APPEL DE RENNES RETOURNE LE B3 APOSTILLE AU DEMANDEUR**